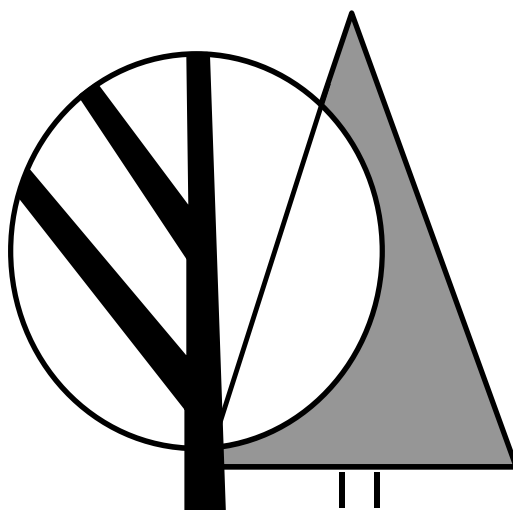


LES CAHIERS FORESTIERS DE GEMBLoux



QUELLE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL
DANS LA STRUCTURATION DE L'ESPACE REGIONAL ?

Hors
Série

J. RONDEUX

LES CAHIERS FORESTIERS DE GEMBLoux

visent à faire connaître les travaux (documents techniques, rapports de recherche, publications, articles de vulgarisation) émanant des Unités des Eaux et Forêts de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux et de ses groupes de recherche, financés par des organismes internationaux, nationaux ou régionaux.

Adresse de contact :

Unité de Gestion et Economie forestières
Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux
B - 5030 Gembloux - Belgique

Tél : 32 (81) 62 23 20

Fax : 32 (81) 62 23 01

E-MAIL : rondeux.j@fsagx.ac.be

<http://www.fsagx.ac.be/gf>

QUELLE STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LA STRUCTURATION DE L'ESPACE REGIONAL ? (*)

J. RONDEUX (1)

Résumé

L'agriculture est sur le point de tourner une page de son histoire et, à ce titre, il est fondamental de préparer l'avenir du monde rural. Après un bref aperçu de la situation existant en Wallonie, l'auteur évoque les principales pistes et enjeux d'un déploiement de nouvelles voies de développement économique et social au titre desquels figurent : pluriactivité, rapprochement ville - campagne, activités économiques extra-agricoles, entretien des paysages, valorisation des terroirs, tourisme de qualité.

Mots-clés : agriculture, développement rural.

Which strategy useful for rural development at a regional level ?

Abstract :

As consequences of CAP reforms, agriculture is presently changing. From the analysis of the present situation, especially in Wallonia, it is necessary to investigate new ways and opportunities of rural development. If the diversity of agricultural production systems and the human factors have to be considered, a special attention must also be paid to fields as varied as : pluri-activity, town/village partnership, utility underakings, landscape maintenance, skilled activities, return to nature, appropriate tourist made.

Keywords : agriculture, rural development.

(*) Communication présentée dans le cadre du colloque "Wallonie, un espace central", N.E.W. ["Namur-Europe-Wallonie"], Namur, 4 mars 1994.

Déjà publié dans : *Annales de Gembloux*. 1994, **100** (3-4).

(1) Vice-Recteur de la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux. Professeur. Unité de Gestion et économie forestières.

1. Introduction

L'espace rural comporte tellement de paramètres et de diversités et vit aujourd'hui tellement de mutations que le définir de manière précise est une gageure. On pourrait dire qu'il concerne un territoire essentiellement agricole, à contours diffus, caractérisé par une grande diversité où l'homme y voit une source d'activités multiples, saisonnières ou complémentaires, de services gratuits et de ressources renouvelables : l'air, l'eau, le paysage. Ce n'est pas la ville, ce n'est pas le site industriel mais cela peut être les champs entre deux agglomérations, la forêt entre deux villes et surtout les grands espaces, le monde ouvert dans lequel on oublierait un peu vite que pour maintenir son originalité et valoriser ses atouts et donc se développer il doit se raccrocher à des villes, chacun tirant profit des spécificités et des potentialités de l'autre.

Non au désert économique, non aux services systématiquement gratuits, non à l'absence de tissu urbain adapté ; voilà les conditions pour le maintien ou pour un oui à une agriculture revue et corrigée, à la qualité de la vie, à la beauté des paysages, aux espaces de liberté et de détente, en un mot à une nouvelle ruralité basée sur la solidarité.

2. Le monde et l'espace rural

Le monde rural est un ensemble que l'on a souvent tenté d'appréhender au travers de critères économiques, sociologiques et écologiques.

Economique : c'est surtout l'agriculture (champs, prés, cultures), l'élevage, la sylviculture et les activités directement liées.

Sociologique : c'est le paysan, l'homme proche de la nature, le contrôle social fort inféodé au village et aussi un mode de vie.

Ecologique : c'est l'espace vert et ouvert, la faible densité démographique, l'absence de pollution, la qualité du paysage.

Ces clichés appartiennent, pour l'essentiel, au passé. Il faut aujourd'hui intégrer évolution ou révolution de l'agriculture, exodes rural et urbain, rythme de vie, industrie des loisirs, délocalisation d'entreprises, pollutions diverses et dynamique de villes petites et moyennes.

Nous avons quitté une certaine forme d'authenticité rurale pour en découvrir une autre qui pourrait s'articuler sur la typologie suivante :

- l'espace rural agricole ;
- l'espace rural intermédiaire ;
- l'espace rural dépeuplé ;
- l'espace rural périurbain.

L'espace rural *agricole* se caractérise par la présence de très grandes exploitations agricoles capables de fournir toutes les productions de base, en grande quantité, avec de hauts rendements, aux moindres coûts.

L'espace rural *intermédiaire* ou banal, assimilé aux zones rurales défavorisées, s'étend sur la plus grande partie du Sud wallon et offre notamment de Namur à

Arlon les potentialités de développement les plus significatives. Ce sont nos campagnes vivantes porteuses d'autres activités que la seule agriculture de type industriel et assistée.

L'espace rural *dépeuplé*, marginalisé est celui inféodé à des zones limitées où le jardinage et l'entretien de la nature seront une des principales activités mais où la marginalisation peut aussi avoir ses titres de noblesse parce que la forêt y règne naturellement.

L'espace rural *périurbain*, grignoté par les grandes villes, parfois incapables de valoriser leurs propres friches, est un espace urbanisé, mité ou criblé de grands équipements d'infrastructure. Fait de sols riches il rétrécit chaque jour.

3. Situation actuelle et prévisible de l'agriculture

De manière générale elle est caractérisée par une forte concentration de la production sur une surface en continuelle réduction et par une marginalisation accrue de vastes zones agricoles, ce qui semble être irréversible et qui nécessite des mesures de sauvegarde des équilibres écologiques.

Les structures de production agricole vont vraisemblablement évoluer suivant plusieurs tendances :

- une agriculture de base intensive réservée aux terres les plus productives ;
- une agriculture extensive ou d'entretien des espaces ;
- une agriculture appelée à développer des services : loisirs, sécurité, entretien qui s'inscrivent dans une campagne plurielle.

Ces évolutions entraîneront obligatoirement des modifications dans les structures agraires et donc dans l'organisation de l'espace mais aussi dans les mentalités, elles seront dominées par une double contrainte : économique et écologique.

Ce découpage stratégique ou cette sectorialisation de l'espace nécessitera qu'un diagnostic pertinent et permanent soit porté sur le potentiel et l'aptitude des terres ou des milieux à remplir les fonctions précitées. Il devra aussi tenir compte des hommes et des acteurs de ce redéploiement. Une technologie bureaucratique basée sur des fondements économiques reposant sur la seule fertilité des sols, par exemple, pourrait, si l'on n'y prend garde, vider l'Ardenne, la Fagne, la Famenne et la Région Jurassique de toute activité de production agricole, et en conséquence réduire les gens de la terre à des gardiens de l'espace.

4. Zones rurales défavorisées

Si l'on analyse les zones rurales défavorisées ou principalement l'espace rural intermédiaire, il convient d'identifier quelques axes de leur évolution probable et de se pencher sur le bien-fondé d'activités extra-agricoles telles que l'industrialisation, le tourisme et le boisement des terres agricoles.

4.1. Evolution probable

La majeure partie du territoire régional est constituée de zones structurellement en déclin et de zones à dominante agricole où des conversions s'imposent par suite des réformes de la Politique Agricole Commune. Dans les plus sensibles d'entre elles, la situation menace l'existence même de l'ossature urbaine de hameaux, de villages et de petites villes et du réseau des services publics et privés. Ailleurs, le risque existe aussi d'une libération massive de terres agricoles avec les problèmes sous-jacents de gestion, voire de catastrophes naturelles qui pourraient en découler : d'où la nécessité de trouver des formes de vie et d'organisation appropriées à cette évolution.

L'espace rural des années 2000 sera celui d'un *équilibre différent* entre les activités avec une place plus importante réservée aux emplois de production artisanale et industrielle et surtout des emplois de service. En termes d'emplois, l'agriculture et la forêt ne sont plus les principales activités du monde rural ou de l'économie villageoise. Equilibre différent aussi quant à l'organisation même de l'espace où devrait s'effacer l'opposition entre la ville et la campagne.

Pour offrir les emplois nécessaires à un autre développement, une *économie nouvelle* doit se construire à partir d'une stratégie volontaire d'accompagnement et d'amélioration de l'environnement d'entreprises dont les axes porteurs sont : l'organisation des services publics et privés, une disponibilité en logements et en installations appropriés aux activités de production et de service, et de manière générale une série de mesures visant à constituer ou à renforcer un véritable réseau de petites entreprises artisanales et industrielles et à créer les conditions d'un marché suffisamment porteur.

Des *services modernes* et de qualité doivent être adaptés au contexte de la plus faible densité démographique et répondre aux aspirations des populations et aux besoins nouveaux des entreprises : c'est un point de passage obligé du développement rural. Cependant, l'adaptation des services en particulier privés suppose une clientèle suffisante et la modernisation des services publics n'a de sens que pour un nombre raisonnable d'usagers. Pareille approche implique non seulement un effort de désenclavement mais aussi le développement des nouvelles technologies de communication. Les créations d'entreprises et d'emplois en zones rurales se feront essentiellement dans le secteur tertiaire, dans celui des services et du tourisme et passera par la mise en œuvre de programmes axés sur le regroupement de toutes les forces mobilisables à l'échelle des collectivités locales.

La *pluriactivité* est un élément important mais elle n'a de réelle perspective que dans une économie locale diversifiée. Il est essentiel en milieu rural de valoriser toutes les opportunités de diversification économique en promouvant la création de

petites entreprises de production ou de services, en organisant le tourisme rural, en redéployant d'anciennes synergies entre l'agriculture et la forêt, en exploitant mieux les ressources naturelles telles que l'eau, le bois, le sous-sol et, pour autant que cela ait un sens et repose sur des fondements économiques sérieux, en favorisant une agriculture alternative axée sur la production de biomasse ou de bio-énergie.

4.2. Les activités extra-agricoles

1° L'industrialisation

L'avenir des activités non agricoles dépend avant tout de la volonté et de la capacité d'innovation ou d'adaptation des entrepreneurs locaux, de la croissance des établissements artisanaux, de la progression des débouchés offerts par les marchés régionaux des produits de consommation et d'équipements et de la délocalisation d'entreprises attractives étouffées par les engorgements des grands centres. Dans les processus de déconcentration des activités industrielles les espaces ruraux se situent un peu comme en bout de chaînes des retombées, après des zones jugées stratégiquement plus prioritaires telles que aires métropolitaines, villes moyennes, zones de reconversion, etc. Et dans cette forme de concurrence elles offrent généralement peu d'atouts du fait de leur relatif isolement et de leur faiblesse en desserte, services, capacité d'accueil, voire main-d'œuvre.

Le recours à la ville et, par là même, la question du développement des villes petites et moyennes que ce soit Ciney, Saint-Hubert ou Florenville, par exemple, sont indissociables d'une réflexion d'avenir sur le monde rural qui doit prendre appui sur celles-ci. La dynamique du monde rural dépend moins de l'application de mesures schématiques et discriminantes que de la santé socio-économique de territoires tout entiers où la commune, petite ou grande, aura dans notre société à la recherche de références, un rôle de plus en plus important à jouer.

L'affectation d'activités de haute technologie aux métropoles, de haute valeur ajoutée aux villes-relais et de redéploiement aux villes-noeuds participerait d'une hiérarchisation préjudiciable au monde rural. Le bien-fondé de cette répartition est d'ailleurs démentie par l'actuelle dynamique du Brabant wallon.

Rien n'empêche de créer un rapprochement ville - campagne via une industrialisation bien comprise, l'installation d'entreprises de micro-informatique, de télécommunications, de centres d'excellence (le parc scientifique de la province de Namur, par exemple), ou tout simplement de petites et moyennes entreprises, certaines à la recherche d'un nouveau "look" ou d'autres axées sur un tourisme léger pratiquant un retour aux vraies valeurs du terroir. Cela n'est pas incompatible avec nos vertes campagnes et postule une fois encore des actions de développement en matière d'infrastructures rurales et de communication ainsi que d'accueil pour l'industrie, l'artisanat ou le monde de la culture.

2° Le tourisme rural

La nécessité de sauvegarder un tissu rural menacé conduit donc à s'interroger sur l'exploitation de nouvelles ressources. C'est dans ce contexte que le tourisme rural mérite aujourd'hui d'être pris en compte : trouver des formes de rémunération de la terre autres que la gestion des chaînes biologiques, sauver et rentabiliser un patrimoine bâti, valoriser le savoir-faire des gens et préserver les atouts culturels.

L'offre touristique rurale doit cependant être adaptée et s'appuyer résolument sur ses spécificités propres. L'évolution porte sur une production touristique qui se diversifie et se professionnalise et sur des produits toujours plus proches des marchés. C'est ainsi que l'on peut distinguer :

- un tourisme de séjours avec possibilités d'activités diversifiées ;
- un tourisme à thèmes (randonnées, tourisme équestre) ;
- un tourisme culturel (écomusées, valorisation du patrimoine architectural et des sites) ;
- un tourisme de qualité axé sur les produits du terroir, sur un retour aux sources ;
- un tourisme d'affaires.

Parce que le tourisme rural est réellement devenu un choix après avoir été une sorte de pis-aller, il mérite d'être géré comme une composante à part entière des programmes d'aménagement, de production, de promotion et de commercialisation. Il est essentiel cependant de ne pas le dénaturer par des infrastructures démesurées qui relégueraient au second plan ce qui constitue la spécificité et l'attrait indéniable de la ruralité, la nature et ce qu'elle révèle comme richesses.

A l'inverse, le côté parfois trop diversifié ou trop peu structuré des prestations touristiques est un réel handicap, compte tenu des seuils en deçà desquels il est exclu d'envisager la moindre viabilité commerciale.

L'équilibre est difficile à établir entre ces deux contraintes. Il ne peut résulter que d'une parfaite connaissance des caractéristiques des zones considérées et d'une analyse de ses potentialités compte tenu de la clientèle recherchée et que seuls l'expérience et le temps permettront de cibler.

Si l'hébergement constitue toujours la base indispensable de l'activité touristique, il n'est évidemment plus suffisant. Les vacanciers souhaitent de plus en plus trouver sur leur lieu de vacances, une restauration typique, des activités de loisirs et surtout des services de qualité. Pour être attractive, une zone doit donc offrir de nombreuses possibilités dans des conditions satisfaisantes d'accès pour des hôtes de passage ou des activités saisonnières.

L'individualisme, voire l'amateurisme, des acteurs impliqués dans le secteur touristique, la multiplicité des structures, le caractère diffus des activités entreprises, se traduisent par une mauvaise adéquation de l'offre aux réseaux de commercialisation existants entre autres soutenus par ce que l'on peut appeler les villes-relais ou le relais des villes.

Hébergements, activités de loisirs, de découvertes du monde rural, artisanat et services doivent être promus simultanément dans le cadre d'opérations concertées de développement ou d'éco-développement bien compris, c'est-à-dire liées aux ressources naturelles exploitables - les parcs naturels en sont de bons exemples. Ne nous voilons pas la face : les infrastructures touristiques, souvent présentées comme un potentiel important de ressources ou de redynamisation du milieu rural, n'apportent pas que du bien-être, loin de là : l'impact sur les valeurs foncières, la dérégulation du marché immobilier, la défiguration des paysages et la déstructuration de l'espace en sont quelques exemples.

Un nombre toujours plus important de vacanciers recherchent désormais dans la campagne le dépaysement qu'ils trouvaient préalablement au bord de la mer ou en haute montagne. Habités aux vacances, ayant fréquenté des stations touristiques structurées, désireux de consommer du loisir, ils sont devenus plus exigeants et revendiquent plus de savoir-faire. Ce phénomène est au cœur du tourisme rural de demain et interpelle le monde rural par nature individualiste quant aux orientations ou options à prendre.

3° Le boisement des terres agricoles

Le repli agricole, la dévaluation sensible du prix de la terre, la demande de loisirs en milieu rural explique la transformation de l'espace rural. Le rôle de la forêt dans cette transformation paraît déterminant mais ce n'est évidemment pas la panacée car une reforestation inconsiderée des campagnes serait tout aussi discutable et dangereuse que leur "urbanisation".

En réalité, parmi les divers scénarios d'évolution de l'espace naturel, compte tenu des problèmes de l'agriculture, on peut en identifier deux extrêmes :

- un scénario qui accentue le recul agricole et débouche sur de vastes zones à vocation essentiellement écologique dont les agriculteurs restants deviendraient les gardiens ;
- un scénario d'aménagement planifié qui débouche sur une mise en valeur intégrée de toutes les potentialités du monde rural tout en respectant l'environnement.

Ce second scénario mérite d'être défendu mais il n'a de sens que s'il est très volontariste. Il implique une politique courageuse et de puissants moyens, dans le cadre d'une stratégie de décentralisation administrative et de coopération à l'échelon des communes. Ce scénario précisément est compatible avec le boisement de terres qui deviendraient disponibles. D'ailleurs, contrairement à ce que d'aucuns croient, cette orientation n'est pas neuve. Au début du siècle, on reboisait déjà des terres agricoles et de nombreux pays européens, depuis 40 ans, soutiennent d'importants programmes de reboisement.

Les arguments allant dans ce sens ne manquent pas :

- la surproduction agricole : elle efface la compétition et les conflits du passé entre les agriculteurs et les forestiers dans l'utilisation des terres ;
- le déficit en bois au niveau européen : l'Europe ne satisfait en production de bois que 47 % de sa consommation. Signalons au passage que la Wallonie, eu égard à la diversité et au potentiel de productivité de ses sols, est une terre de prédilection pour fournir des bois de haute qualité.

Outre cette fonction économique si essentielle, les fonctions écologiques et sociales prennent une importance croissante pour tout espace qui s'industrialise et s'urbanise : le climat, les sols, l'eau, la faune, la flore et la biodiversité.

Si l'objectif de boisement paraît séduisant, les contraintes et les difficultés de réalisation ne manquent pas, essentiellement en raison des longs délais qui séparent investissement et récolte et aussi de la grande rigidité dans l'affectation des terres.

Au-delà des difficultés inhérentes à la production forestière, de strictes conditions de réalisation sont aussi nécessaires, l'objectif étant de créer de la bonne forêt, suffisamment productive, facile à exploiter. Quels seraient ces conditions ?

- effectuer les boisements dans le cadre d'un plan d'aménagement intégrant tous les secteurs d'activité et débouchant sur un zonage des terres ;
- opérer des opérations de restructuration foncière tenant compte des options retenues;
- impliquer et responsabiliser davantage les collectivités locales, les agriculteurs, conjointement avec les initiatives privées.

En outre, hormis ces conditions de réalisation, le succès et la cohérence des actions entreprises exigent des politiques d'accompagnement sectorielles telles que :

- des politiques industrielles de transformation du bois ;
- une mobilisation plus grande de l'épargne privée, notamment au moyen d'une fiscalité plus incitative.

Le boisement des terres marginalisées pour l'agriculture doit absolument faire l'objet d'une réflexion qui ne peut se concevoir de manière isolée, elle doit se comprendre dans une politique d'aménagement qui intègre :

- l'agriculture et la forêt, bien sûr, et certaines utilisations alternatives des terres (zones écologiques, territoires de chasse, zones tampons, etc...) ;
- les fonctions économiques, écologiques et sociales qu'une gestion bien organisée peut rendre parfaitement compatibles.

Il faut à tout prix éviter une extension mal contrôlée de la forêt qui serait ressentie par le monde agricole comme une invasion agressive et appauvrissante, il faut plutôt mobiliser les exploitants agricoles qui peuvent devenir d'actifs reboiseurs s'il sont aidés et consultés. Les travaux forestiers apporteraient des revenus d'appoint et pourraient, dans de nombreux cas, contribuer au maintien en activité d'exploitations agricoles marginales normalement appelées à disparaître.

Proposée d'abord dans le contexte de la Politique Agricole Commune, cette action de boisement est devenue entre-temps celle qui peut contribuer le plus à la réalisation des engagements de RIO pour ce qui regarde le développement durable ou "soutenable", ce qui exprime mieux le souci de trouver un judicieux équilibre entre contraintes économiques et écologiques. Mais il ne s'agit pas seulement de fixer les objectifs de boisement et de mettre à disposition les moyens financiers, il faut appliquer une politique de gestion de l'espace rural à l'échelle européenne et qui encadre l'ensemble des acteurs : agriculteurs, forestiers, communes, industries et l'ensemble des centres d'intérêts que sont l'agriculture, la sylviculture, l'environnement et le tourisme.

5. Les paysages

L'espace rural défavorisé et l'espace rural dépeuplé ont une importante carte à jouer en ce qui concerne les paysages d'autant plus que les mieux réussis d'entre eux sont ni plus ni moins le reflet de l'adaptation de la vie paysanne au milieu naturel. Notre espace rural est en réalité un ensemble de régions et de terroirs dont la trame est historique.

5.1. De la pression sur les paysages

Nos paysages ruraux sont aujourd'hui en crise. Expliquer d'où vient leur bouleversement est une manière d'expliquer les voies pour y remédier : mutation rurale, essaimage industriel et exode des populations urbaines sont certainement du nombre.

La *mutation rurale* : l'économie de marché dans laquelle l'agriculture européenne s'est engagée a engendré une refonte totale des structures foncières, la création de grandes unités d'exploitation, la spécialisation des productions, la standardisation des bâtiments de ferme, l'abandon forcé des terres dites marginales, la réduction des coûts de production.

L'*essaimage industriel* est un phénomène fondamental et son principe ne peut pas être rejeté : l'usine ou l'industrie au cœur des cités ne fait plus partie de nos habitudes, l'abondance et les moyens de transport ainsi que le développement des télécommunications rendent logique et possible une certaine dissémination pour autant qu'il n'y ait pas simultanément de surenchère des pouvoirs locaux pour attirer l'usine au sein des campagnes sans évaluation des retombées pour la qualité de notre environnement et pour l'agriculture elle-même. Il ne faut donc pas que la délocalisation des petites et moyennes entreprises ou activités, même non polluantes, participent de projets où l'espace rural ferait l'objet de nouvelles convoitises.

L'*exode urbain* : lié à une plus grande symbiose des campagnes et des villes il peut être exacerbé dans un petit pays. Ce véritable "nomadisme" se traduit par l'urbanisation des villages, la prolifération des secondes résidences, l'invasion des campings et des caravans ou le développement anarchique de sports nautiques et hippiques, voire de 4 x 4 agressant les sites forestiers ou encore de constructions disproportionnées implantées sur les crêtes ou des versants.

5.2. Les éléments d'une politique du paysage

Quelle serait une politique préventive et positive du paysage en zone rurale et forestière ? Pour cela il y a au moins trois grands principes que tous les décideurs devraient absolument faire respecter et qui devraient contribuer à élaborer une véritable stratégie :

- le principe de diversité ;
- le principe de cantonnement ;
- le principe de conformité.

Le principe de *diversité* consiste à maintenir dans l'espace naturel une structure aussi variée que possible. Un espace rural diversifié est un complexe de biocénoses

complémentaires : le champ et la prairie, la haie et le bosquet, le chemin et la route, l'étang et le ruisseau constituent autant de refuges favorables au maintien, à la protection d'une multitude d'êtres vivants. Ce n'est pas seulement pour conserver une vie sauvage riche et variée qu'il faut diversifier le paysage. Il y a bien d'autres raisons plus profondes : par exemple, la fange herbeuse, buissonneuse et arborée qui borde les ruisseaux et les rivières contribue parfois beaucoup mieux que le béton à consolider les rives, cette même végétation contribue aussi beaucoup à la capacité biogénique des eaux et à leur valeur piscicole. Les haies : elles contrarient avec une efficacité remarquable toutes les formes d'érosion, elles constituent d'excellents brise-vent, leur enracinement favorise la pénétration des eaux dans le sol et leur migration vers la nappe phréatique. La destruction de haies ou de rideaux d'arbres d'un côté, et les inondations de l'autre c'est sans doute un cliché un peu réducteur mais qui interpelle !

Le principe de *cantonnement* qui consiste à organiser et à structurer l'espace naturel selon des vocations multiples et complémentaires fait partie intégrante de la loi de 1962 sur l'Aménagement du Territoire, puisque l'on y retrouve les trois éléments clés que sont : agriculture, forêt et protection de la nature.

Un premier critère évident vise à sélectionner dans l'espace rural les zones qui, par le fait de la haute qualité de leurs sols, doivent être indubitablement réservées à l'activité agricole et celles qui, suite à leur caractère marginal, pourraient lui être soustraites sans trop d'inconvénients. Le comble c'est qu'en Belgique, un des rares pays au monde à posséder une carte pédologique fouillée, remarquable outil de planification, beaucoup de décideurs en tiennent insuffisamment compte. Il existe des quantités de zones industrielles ou résidentielles implantées sur des sols riches et souvent très près de terres marginales ou peu fertiles. Pareille option repose sur un véritable cercle vicieux. C'est en effet dans des milieux de haut potentiel agricole que la plupart des villes anciennes se sont implantées pour des raisons évidentes de proximité des ressources alimentaires. C'est là aussi que les industries se sont jadis concentrées suite aux plus grandes sources de main-d'œuvre et la tendance persiste de créer de nouvelles industries près de ces mêmes villes. Force est de constater que le même phénomène a progressivement gagné les campagnes. C'est autour des villages et souvent sur les meilleures terres que viennent s'implanter les parcs industriels, ateliers et secondes résidences. Il y a donc un conflit latent permanent entre les besoins de l'agriculture et l'occupation des terres les meilleures par l'industrie et l'urbanisation.

Un second critère consiste à destiner les terres moins ou peu fertiles à des usages multiples et non agricoles qui vont de l'afforestation ou de la reforestation, aux essaimages de petites entreprises, aux équipements touristiques légers et sportifs.

Un troisième critère est qu'il convient de réserver pour les besoins de la société du siècle prochain des espaces suffisants de détente, au sens de paysages verdoyants et reposants (cas de régions accidentées, boisées ou herbagères, encore peu peuplées). On peut qualifier ces zones de "parcs naturels" ou "parcs de nature" mais peu importe la sémantique : l'essentiel est qu'elles soient convenablement identifiées et délimitées pour ensuite faire l'objet d'une gestion appropriée.

Enfin le principe de *conformité* : il faut entendre par là que tout élément dont les caractéristiques plaident en faveur de son maintien ou de son insertion dans le paysage ne devrait jamais constituer une atteinte à l'harmonie écologique de celui-ci.

N'oublions pas non plus les hommes ! Si les agriculteurs pourraient être réduits à entretenir ou à gérer les paysages, à devenir les jardiniers de l'espace - expression pudique très en vogue aujourd'hui - pour assurer un cadre de vie agréable et le renouvellement des ressources naturelles, on peut imaginer leur refus dans la mesure où ils ne connaîtraient ni les activités que cela implique ni le mode de rémunération qui y serait associé et encore moins l'identité et la solvabilité du payeur.

6. La forêt

Un dernier élément important et structurant de l'espace rural au sens large est la forêt ; cette forêt qui, en Région Wallonne, occupe le tiers de l'étendue du territoire dont 50 % appartiennent aux propriétaires publics (la province de Namur intervient pour 25 % de l'ensemble boisé wallon, la province de Luxembourg pour 44 %). Les multiples fonctions qui lui sont dévolues concernent globalement la production, la conservation et la protection.

Il est déformant de parler au singulier de la forêt. Notre patrimoine forestier est extrêmement hétérogène et constitué de types de peuplements très divers. Chaque région forestière a ses spécificités, ses problèmes et son potentiel de valorisation : les frênes du Condroz, les chênes de l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'épicéa et le hêtre d'Ardenne, les taillis des versants de la Semois font partie intégrante de faciès qui doivent être traités dans le cadre d'une politique forestière régionale devant tenir compte de contraintes foncières touchant à la fois l'agriculture, la forêt, les espaces naturels et la superficie bâtie.

Production de bois, et pas seulement de bois, mais aussi d'eau et d'air pur : c'est la fonction essentielle. La production ligneuse ne satisfait notre consommation qu'à raison de 40 % ; on peut rappeler, au passage, que 80 % de la forêt belge est située en Wallonie et que 80 % de la transformation du bois (première et deuxième transformation) est située en Flandre.

Dans un espace économique industrialisé et urbanisé avec des zones de forte densité démographique, si demain le bois devenait matériau inutile, la forêt conserverait toujours de multiples fonctions vis-à-vis desquelles notre société se montre de plus en plus exigeante. Hors la forêt "usine à bois", c'est la forêt modératrice des climats, protectrice des sols et régulatrice du débit des eaux, la forêt oxygénante, dépoussiérante et bactéricide, la forêt espace de promenade et de loisir, la forêt paysagère. Ici aussi faudrait-il que tous ces précieux services fassent l'objet de véritables "comptes du patrimoine" et ne demeurent pas gratuits.

Nous voici au cœur d'un des véritables enjeux de société, celui du zonage ou de la sectorialisation : zonage agriculture-forêt mais aussi zonage forestier. Zoner ou sectorialiser, c'est hiérarchiser les objectifs à poursuivre mais, par convention ou habitude, nombreux sont ceux qui considèrent qu'une forêt est à même de remplir pratiquement simultanément toutes les fonctions déjà citées, ce qui la distingue d'ailleurs aussi assez nettement de l'agriculture. C'est une façon de voir. Sans parler

d'un aménagement du territoire pour la forêt, on peut cependant prôner et c'est notre point de vue une autre approche qui est d'identifier des objectifs prioritaires selon les endroits. Cela nécessite une analyse objective et un relais politique courageux. Certaines forêts ont une vocation touristique affirmée, d'autres une vocation de production de qualité évidente, voire de conservation du patrimoine génétique animal et végétal déterminante. Si on démêle les genres ce n'est évidemment pas pour les réenmêler par la suite...

Enfin, les activités d'aval de la forêt mériteraient au plan socio-économique d'être repensées : faut-il, par exemple, continuer d'implanter et de soutenir des scieries géantes sciant en 6 jours ce qu'une scierie de 1960 sciait au cours d'une année en occupant un personnel quasi équivalent et tout cela sans trop se préoccuper de l'approvisionnement ? Il serait sans doute plus rationnel de favoriser un équilibre tel que des petites et moyennes entreprises, axées par exemple sur les spécificités de productions ligneuses locales de qualité aient les moyens de se développer et de s'intégrer dans ce que l'on appelle aujourd'hui la "filrière" bois, appellation discutable si l'on sait qu'il y a, dans les faits, la filière du producteur et celle du transformateur, la seconde est quasi inexistante dans le Sud wallon.

7. En guise de conclusion

L'agriculture, au sens large du terme, a la charge de la plus grande partie de notre territoire régional, plus des trois-quarts. Elle a la responsabilité de maintenir la vitalité de la plupart des zones à dominante rurale. Sans agriculture il n'y a guère de vie rurale possible. Mais si les autres activités s'étiolent, l'agriculture à son tour est fragilisée. On peut penser que ce sera souvent à une petite élite d'agriculteurs qu'incombera le rôle de ferment pour que la vie se maintienne et se développe dans chacune de nos petites régions rurales. Mais cela suppose aussi que dans les efforts entrepris par la Région, les collectivités locales et la profession, aucun acteur ne soit laissé de côté ; il faut que la forêt, le tourisme, l'artisanat, le commerce, les divers services publics soient simultanément encouragés à maintenir un quadrillage suffisant du territoire grâce à un développement axé sur la pluriactivité, véritable pierre angulaire d'un nouvel édifice.

Si l'on examine les grands sujets de préoccupation de l'aménagement du territoire, il est évident que le monde rural ne bénéficie pas de la même attention et ne se situe pas au même niveau de priorité que les autres. Osons croire que ce n'est pas lié à un manque d'intérêt ou à une sphère influente de spécialistes ou encore aux difficultés que vit le monde rural ! Que l'espace rural ait au moins le même poids que la mobilité des personnes et des biens serait légitime d'autant plus que le sud de la Wallonie pourrait être un exemple de redéploiement ingénieux car sa diversité fait sa richesse et donne l'occasion d'être inventif face à la difficulté que nous avons d'identifier les éléments d'un véritable projet de société. Le monde rural a de nouvelles cartes à jouer tantôt seul, tantôt en synergie avec les villes petites et moyennes qu'il ne faut surtout pas laisser pour compte. Outre la conversion ou la reconversion de certaines zones à propos desquelles quelques suggestions ont été émises, il n'est pas utopique d'encourager les dynamiques locales de retour aux sources associant toutes les potentialités des terroirs, de la production jusqu'à la transformation et la commercialisation de celle-ci. Les bases d'une nouvelle politique rurale doivent s'inscrire dans un scénario volontariste faisant de l'intégration des villes et des campagnes le pilier d'un aménagement global du territoire.

C'est à un formidable défi que les vrais acteurs de développement du monde rural sont confrontés ; il est temps qu'ils s'organisent - n'ayons pas peur des mots - en "véritables groupes de pression". Et, paradoxalement peut-être, c'est alors que tous ensemble nous pourrions relever le défi global de l'aménagement intégré de l'espace du Sud wallon, défi qui aurait l'ambition, sinon le mérite, de dépasser les querelles de clocher encore si présentes en Wallonie.

Dans la même collection

- N° 1 La forêt et les forestiers : réalités, nouvelles approches et défis
par J. RONDEUX
- N° 2 Pour une production ligneuse de qualité : impératifs écologiques et sylvicoles
par Ph. BAIX, M. DETHIOUX et J. RONDEUX
- N° 3 Construction d'une table de production pour le douglas [*Pseudotsuga menziesii* (MIRB.) FRANCO] en Belgique
par J. RONDEUX, C. LAURENT et A. THIBAUT
- N° 4 Nouveaux développements dans l'usage de l'informatique dans l'aménagement forestier
par J. RONDEUX
- N° 5 Les inventaires forestiers en Europe : Tentative de synthèse
par H. LECOMTE et J. RONDEUX
- N° 6 Technique d'inventaire d'alignements forestiers : Application aux brise-vent situés dans le nord du Sénégal
par J. HEBERT, S. VANWIJNSBERGHE, J. RONDEUX et A. TOUSSAINT
- N° 7 Etablissement de courbes de productivité pour les peuplements de frêne (*Fraxinus excelsior* L.) en région limono-calcaire du Condroz et de l'Entre-Sambre-et-Meuse
par A. THIBAUT, H. CLAESSENS, J. RONDEUX
- N° 8 Essai d'amélioration de la pisciculture de l'Ombre commun [*Thymallus thymallus* L.]
par B. LAFFINEUR, W. DELVINGT, A. LAMOTTE
- N° 9 Le "Programme de développement de la Région Nord" en République Centrafricaine. L'expérience de la zone pilote de Sangba
par T. d'ESPINEY, J. TELLO, W. DELVINGT
- N° 10 Management information systems : emerging tools for integrated forest planning
par J. RONDEUX
- N° 11 Facteurs écologiques de production du frêne (*Fraxinus excelsior* L.) en Condroz et productivité des stations potentielles
par H. CLAESSENS, A. THIBAUT, J. RONDEUX
- HS1 Etre ingénieur agronome forestier
par J. RONDEUX
- N° 12 Ressources naturelles et inventaires intégrés : la logique du possible
par J. RONDEUX
- N° 13 Modèles de croissance et gestion des forêts : une étroite complémentarité
par J. RONDEUX
- N° 14 Geo-referenced forest information for Belgium
par J. RONDEUX
- N° 15 L'inventaire forestier wallon : un outil de développement régional
par J. RONDEUX